



**Cette formation est organisée en collaboration avec le CNAM
et avec le concours du Conseil Régional Région Centre**

Appel d'offres formateurs septembre 2010 – avril 2012

Modules de Droit du travail et relations individuelles, Conduite du changement, Analyse des situations et organisations des entreprises artisanales, Projet tutoré, préparant au Titre d'Assistant de Gestion de Chef d'Entreprise Artisanale.

Présentation de la formation

AGEA

(Assistant de Gestion de l'Entreprise Artisanale)

Acquisition de connaissances conduisant à la prise en charge totale des fonctions de gestion de l'entreprise.

Création d'un(e) véritable assistant(e) de la direction de l'entreprise.

Formation vers un niveau III (bac +2)

Formation de 322 heures dont 21 heures de projet tutoré et 28 heures de validation et examen

7 modules ; introduction à la problématique de la gestion et de l'entreprise artisanale, Comptabilité et gestion de l'entreprise artisanale, comptabilité et gestion de l'entreprise artisanale (module CNAM), droit du travail et relations individuelles (module CNAM), conduite du changement, analyse des situations et organisation des entreprises artisanales, projet tutoré.

Formation modulaire mais aucun module indépendant parce que progression logique de l'acquisition des compétences. Se suit en totalité

Les compétences portent sur la gestion, les ressources humaines, la stratégie de l'entreprise, l'organisation de l'entreprise, la comptabilité, le projet tutoré permet de mettre en application des compétences transversales pour les appliquer au cas de l'entreprise du stagiaire.

En partenariat avec le CNAM.

Cours assurés par formateur CNAM et formateur homologué CNAM. Reconnaissance hors secteur des métiers aussi parce que label CNAM.

Modules du CNAM réutilisables dans d'autres formations CNAM. Possibilité de passerelles vers d'autres diplômes.

Plateforme d'assistance informatique des stagiaires. Relation avec les formateurs en permanence hors présentiel.

Durée de la formation sur 1 an et demie.

Groupe de 6 ou 7 personnes.

| |
|--|
| |
|--|

Positionnement des candidats sur les différents lots

- ✓ l'appel d'offres portant sur des lots séparés, chaque candidat se positionne sur un lot, baptisé module, dans le programme détaillé de la formation tel que explicité dans le tableau suivant.
La formation est mise en place dans le cadre d'un partenariat avec le CNAM qui assure d'emblée et par convention certains modules qui ne sont donc pas ouverts à candidature.
- ✓ le nombre total de lots ouverts à candidature est donc de quatre, une fois cette différenciation opérée. Il s'agit des modules 3, 4, 5, 6.
- ✓ le module 6 Projet tutoré sera conduit conjointement par le CNAM et le candidat retenu qui doit se positionner pour ce module aussi.

| Programme détaillé de la formation : | |
|--|---|
| Objectifs pédagogiques | Contenus correspondants |
| <p>✓ module d'ouverture : 21 heures</p> <p>➤ Introduction à la problématique de la gestion de l'entreprise artisanale</p> <p>Harmonisation du niveau des stagiaires. Validation des connaissances comptables préalables. Méthodes et outils. Validation des compétences de base en comptabilité et finances d'entreprise artisanale.</p> <p>✓ module 1 : 42 heures</p> <p>➤ Comptabilité et gestion de l'entreprise artisanale</p> <p>Avoir suivi le module d'ouverture. Connaissances informatiques de base (utilisation d'Excel).</p> <p>Fournir les connaissances de base en comptabilité financière (concepts, méthodes et techniques) permettant aux auditeurs de comprendre, d'utiliser et d'interpréter les états financiers des entreprises destinés notamment aux utilisateurs externes. Permettre aux auditeurs d'acquérir la maîtrise des concepts, des méthodes et des outils de la comptabilité de gestion utilisés pour la prise de décision, l'évaluation de la performance et l'influence des comportements des acteurs dans l'entreprise. Savoir utiliser les méthodes et techniques de base et permettre ultérieurement un développement des compétences professionnelles spécialisées en gestion, comptabilité et en finance.</p> <p>✓ module 2 : 63 heures</p> <p>➤ Comptabilité et gestion de l'entreprise artisanale</p> | <p>Rappel sur les notions de base de comptabilité Organisation – traitement de l'information comptable Interprétation des états financiers Etude de cas sur analyse de bilan –situation financière – compte de résultats - performance</p> <p>L'analyse et l'interprétation des états financiers Introduction au tableau de financement et l'analyse de la dynamique financière L'information comptable de gestion : mesure et analyse des coûts Typologie et finalités des systèmes de calcul des coûts Le coût complet, les coûts partiels, le coût marginal, le coût standard L'analyse de la relation coût – volume profit La mise en place d'un système de reporting</p> |

(CFA 004)

Avoir suivi le module d'ouverture et le module 1

Savoir lire des comptes sociaux et une liasse fiscale 2065 – 2050 et suivantes.

Connaître et appliquer les notions de contrôle interne.

Mettre en place un système d'information comptable pour PME/PMI.

Définir les méthodes d'arrêtés des comptes et d'établissement des déclarations fiscales.

Mettre en place des reporting.

Etablir des tableaux de bord de gestion du risque client.

✓ **module 3** : 63 heures

➤ **Droit du travail et relations individuelles (DRS 001)**

Avoir une pratique des relations individuelles du travail au sein de l'entreprise artisanale.

Acquérir les connaissances de base en Droit du travail concernant les relations individuelles du travail (salarié-employeur).

Favoriser débats et échanges sur des problèmes concrets du domaine.

Réaliser des exercices pratiques : cas d'entreprises et études de jurisprudence

Le champ des compétences visées est celui du droit des relations individuelles du travail appliqué à la pratique des entreprises et autres organisations privées.

✓ **module 4** : 21 heures

➤ **Conduite du changement**

Expérience professionnelle dans le champ de l'entreprise artisanale.

Les comptes sociaux et les liasses fiscales

Les procédures de clôture

L'essentiel du calcul de l'I/S et le suivi des déficits fiscaux

L'établissement de la déclaration 2065 – 2060 et suivantes

Les tableaux de bord de gestion du risque financier

Les équilibres fondamentaux

Les bilans financiers et fonctionnels

Le diagnostic des difficultés des entreprises

L'analyse du risque client

Tableaux de bord et gestion de trésorerie

Objet du droit du travail – Historique

Organisation juridictionnelle – Conseils de Prud'Hommes – Administration du travail

Notions de subordination et d'employeur –

Changements dans la situation juridique de

l'employeur

Sources du droit – Hiérarchie des normes juridiques

Contrat de travail – Travail temporaire – Contrat à

durée déterminée

Pouvoirs de l'employeur – Règlement intérieur –

Pouvoir disciplinaire

Salaire – Statut juridique du salaire – Association

des salariés aux résultats de l'entreprise

Durée du travail – Aménagement du temps de

travail – Jours fériés – Congés payés

Hygiène et sécurité du travail – Droit de retrait du

salarié – Services médicaux du travail

Licenciement du salarié – Cause réelle et sérieuse –

Procédure – Préavis – Indemnités

Modes de rupture assimilés à un licenciement –

Modes de rupture autres que le licenciement –

Suspension du contrat de travail – Retraite du

salarié

Obligations consécutives à la fin du contrat de travail

Méthode de travail du dirigeant

Relations dans l'équipe de travail

| | |
|--|---|
| <p>Aider au diagnostic d'évolution de l'entreprise. Structurer les prescriptions visant à aider le chef d'entreprise dans sa décision.</p> <p>✓ module 5 : 63 heures</p> <p>➤ Analyse des situations et organisations des entreprises artisanales</p> <p>Avoir une expérience professionnelle permettant de prendre conscience de ce qu'est une relation hiérarchique</p> <p>Donner les notions fondamentales de l'organisation des entreprises. Maîtriser les principaux outils d'organisation et de gestion afin de faciliter la prise de décision et accompagner le développement de l'activité. Plus qu'une compétence, il s'agit des connaissances utiles à la compréhension des structures organisationnelles, des processus, des fonctions, ainsi que du rôle et des méthodes de l'organisateur.</p> <p>✓ module 6 : 21 heures</p> <p>➤ Projet tutoré</p> <p>Avoir suivi l'ensemble des modules de la formation</p> | <p>Compréhension de l'entreprise Choix des objectifs à court, moyen et long terme Hiérarchisation des priorités Position du client au sein de l'organisation de l'entreprise</p> <p>Diverses approches de l'entreprise Outils généraux d'analyse, de diagnostic La structure organisationnelle De l'approche fonctionnelle à l'approche par les processus L'organisation et les systèmes d'information Rôles de la fonction Organisation Les méthodes de l'organisateur Analyse de quelques problèmes d'organisation</p> <p>Fournir une analyse adaptée au milieu professionnel du stagiaire. Mise en œuvre de compétences transversales. Vision globale d'organisation et de développement de la structure artisanale. Elaboration d'un rapport écrit. Présentation d'une présentation orale.</p> <p>Chaque stagiaire est tutoré par un référent pédagogique</p> |
|--|---|

Public concerné et sélection

- ✓ l'entrée en formation s'effectue suite à réception des candidatures par une sélection sur entretien.
- ✓ le public prioritaire est celui des collaboratrices et collaborateurs de chefs d'entreprises artisanales. Niveau d'admission : ADEA (ex-BCCEA) ou diplôme de niveau IV (niveau BAC)
- ✓ il est possible d'inclure dans la formation des publics non prioritaires. Dans cette hypothèse les candidatures sont considérées individuellement et en fonctions des possibilités.

Emploi du temps des interventions

- ✓ le programme d'intervention est discontinu (calé sur l'année scolaire) et suit un rythme régulier d'un jour par semaine soit le mardi ou le jeudi en fonction du module concerné (sous réserve de modifications en ce qui concerne les jours de la semaine).
- ✓ la journée de formation est d'une durée de 7 heures.
- ✓ le programme sera positionné de septembre à avril. Certaines semaines seront chômées en fonction du calendrier des vacances scolaires. Des possibilités de glissement sont susceptibles d'intervenir, notamment en ce qui concerne l'ouverture de la formation en raison de la difficulté de réunir un groupe.
- ✓ Le planning d'intervention sera établi avec l'équipe pédagogique.

Contractualisation

- ✓ Les sessions sont totalement indépendantes et la CMA engagera un contrat de prestation avec le formateur retenu à chaque session.
- ✓ La CMA se réserve le droit de choisir un ou des formateurs pour une même session.

Durée de la contractualisation

- ✓ La durée du contrat porte sur une période de 18 à 19 mois.
- ✓ L'appel à candidature porte sur une période de 18 à 19 mois ce qui correspond à la durée de la formation nécessaire pour suivre l'intégralité du programme et aller jusqu'à la présentation du projet tutoré.
- ✓ Le contrat pourra être rompu avant la fin de celui ci en cas de désaccord pouvant survenir entre les parties.

Contact CMA du Cher

Chargé de la Formation : Roland TASSET – 02 48 69 70 78
40 rue Moyenne
BP 269
BOURGES CEDEX 5
r.tasset@cm-bourges.fr

